



CAP AEPE

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance [RNCP 38565](#)

Formation en alternance en
contrat d'apprentissage, gratuite et
rémunérée

Début de la formation : Fin août
2024

Durée : 12 mois (400h en centre de
formation)

Conditions d'admissibilité :
Etre titulaire d'un diplôme
professionnel ou technologique de
niveau 3 (CAP, BEP), de niveau 4
(BAC), voire de niveau 5 (BTS, DUT)
Ou

Pouvoir effectuer la formation
dans le cadre d'un Compte
Personnel de Formation (CPF)

Période d'inscription : de Février à
Mai

Inscription définitive à compter de
la signature du contrat
d'apprentissage

Sélection sur dossier et entretien

OBJECTIFS GENERAUX

- Animation et éveil (socialisation, autonomie de l'enfant, acquisition du langage)
- Soins du quotidien (répondre aux besoins physiologiques, assurer sa sécurité)
- Activités liées à la collaboration avec les parents

OBJECTIFS SPECIFIQUES (selon lieu d'exercice)

- Activité d'aide pédagogique et activités d'entretien des espaces de vie
- Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement ou du projet pédagogique
- Relation de travail avec le parent employeur, entretien du logement et élaboration des repas

Niveau 3

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2028

Certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

POURSUITE D'ETUDE

- ◆ DE Aide Soignant
- ◆ DE Auxiliaire de puériculture
- ◆ DE Accompagnant Educatif et Social

SECTEUR D'ACTIVITE

- ◆ Ecole maternelle
- ◆ MAM, crèche
- ◆ A son domicile
- ◆ Chez les parents

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- ◆ Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- ◆ Garde d'enfant à domicile
- ◆ Assistant éducatif petite enfance
- ◆ Agent social
- ◆ Assistant maternel agréé
- ◆ Auxiliaire petite enfance
- ◆ Adjoint/agent d'animation

ASSIDUITE ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements
- Acquisition des connaissances et des compétences professionnelles appréciées sous forme de contrôle continu de formation.

STATUT

Avant la signature de votre contrat d'apprentissage, vous serez « stagiaire de la formation professionnelle » ensuite, vous serez « apprenti(e) » ou en contrat de professionnalisation.

UNITÉS DE FORMATION

- ◆ EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- ◆ EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
- ◆ EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
- ◆ PSE: Prévention santé et environnement
- ◆ STT
- ◆ Accompagnement personnalisé, soutien dans la rédaction des fiches activités, TP, approche par projet et modularisation du parcours.

Date d'ouverture : 1^{er} Septembre 2023

https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=0610698C

Résultats
Pas de données
Car ouverture récente

Nombre d'apprentis : 8

Taux d'insertion :

Taux d'interruption en cours de formation :

Taux de rupture avec poursuite d'étude :

Taux de réussite examen :

Taux de poursuite d'étude :

RÉMUNÉRATION

Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage au 1^{er} Janvier 2024 :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2024 – 2025			
CAP 2 ^{ème} année	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
	901.13 €	1077.82 €	1766.92 €



Accessibilité :

L'établissement se situe à 5mn à pied du centre-ville.

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

Une aide exceptionnelle de 6 000 € maximum est accordée aux employeurs qui recrutent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, pour la première année d'exécution du contrat.